

## Séjour à BERGEN

Du 14 au 21 mai 2024 Du 15 au 22 mai 2024

**CM2 A - CM2 B** 

## DELEGATION DE POUVOIRS EN CAS D'URGENCE

Pendant le séjour, vous aurez	peut-être à nous demande	er de donner un traitement à votre
<mark>d'urgence</mark> , toute décision d'Ac olace, Transport, Hospitalisatic	te Médical jugé indispensa n, Intervention Chirurgica our cet(te) élève durant tou	<b>RETAILLEAU Carine</b> , à prendre <u>en ca</u> ble par le Médecin appelé (Soins su le, etc). It le séjour en Norvège, dans le cadre
l'enfant (NOM et Prénom)		, élève de la classe de CM2,
Je soussigné(e) (NOM et Pré	nom)	, responsable légal de

Pendant le séjour, vous aurez peut-être à nous demander de donner un traitement à votre enfant (comprimés à prendre le matin, le midi ou le soir). Pour cela nous devrons établir un protocole d'accueil personnalisé validé par votre médecin de famille.

Cochez si le PAI vous concerne, nous vous donnerons alors un document à compléter.

## O Demande de PAI pendant le séjour

Sans PAI signé par votre médecin, aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant.

RAPPEL des Numéros de téléphone de la famille		
omicile:////		
ortable du Père : //// Portable de la Mère : ////		
avail du Père : //// Travail de la Mère : ////		
mail :		
Autre personne pouvant être jointe en cas d'urgence par téléphone : ////		
☐ Mme ☐ M.:qualité:		
Ex : grands-parents		

Remarques importantes à nous transmettre pour un super séjour.		
Remarques importantes concernant les nuits : (Nuits agitées, énurésie,)		
Autres informations complémentaires :		
Documents à joindre obligatoirement le plus tôt possible :		
o Délégation de pouvoir en cas d'urgence (ce document)		
<ul> <li>Demande d'Autorisation de Sortie du Territoire + photocopie de la carte d'identité ou du passeport valide de la personne qui a signé le formulaire d'AST.</li> </ul>		
Documents à joindre obligatoirement le jeudi 9 mai ou le vendredi 10 mai :		
<ul> <li>Pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport (identique à la copie déjà transmise)</li> </ul>		
<ul> <li>Carte européenne d'assurance maladie (CEAM): à commander dès maintenant sur Amélie.fr</li> </ul>		
<u>Si besoin :</u>		
o PAI complété : dès que possible		
Les médicaments inscrits sur le PAI seront placés dans le sac à dos des enfants (dans une trousse spécifique transparente marquée à son nom). Les liquides et aérosols doivent être contenus dans des flacons de 100 ml maximum chacun. Ils doivent être placés dans un sac en plastique, transparent et refermable, d'une contenance maximale de 1 litre (20 x 20 cm environ). Un seul sac est autorisé par passager.		
Monsieur et/ou Madame		
Nom du signataire : Fait à :, le //_/		
Signature :		